COMITÉ TRIPARTITE

QU'EST-CE QUE

le mandat et rôle du Comité tripartite ?

1

développer une vision globale des dossiers sur lesquels porte le PSELF

2

travailler à l'avancement de l'ELF et en **faciliter** un plus grand accès pour assurer la vitalité des communautés francophones

3

identifier des priorités communes selon les initiatives/ orientations du Comité tripartite

4

contribuer à la mise en oeuvre du PSELF et **influencer** les partenaires pour en atteindre les objectifs

psélf
PLAN STRATÉGIQUE SUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

5

faciliter le partage de l'information entre les différentes parties présentes au Comité tripartite

QU'EST-CE QUE

le mandat et rôle du Comité tripartite ?

6

partager des expertises et **élaborer** des stratégies pour appuyer la mise en oeuvre du PSELF

7

renforcer la concertation entre les parties communautaires autour des enjeux liés à l'ELF

8

encourager et **faciliter** les partenariats pour assurer le succès du PSELF

9

mettre sur pied une structure de collaboration pour la mise en œuvre du PSELF

10

suivre l'évolution des dossiers des comités de travail et des processus d'évaluation en place

QU'EST-CE QUE

le mandat et rôle du Comité tripartite ?

11

ratifier le PSELF actualisé préparé par le comité de coordination

Responsabilités des membres du Comité tripartite

1

transmettre l'information auprès de leur organisme et du Comité tripartite

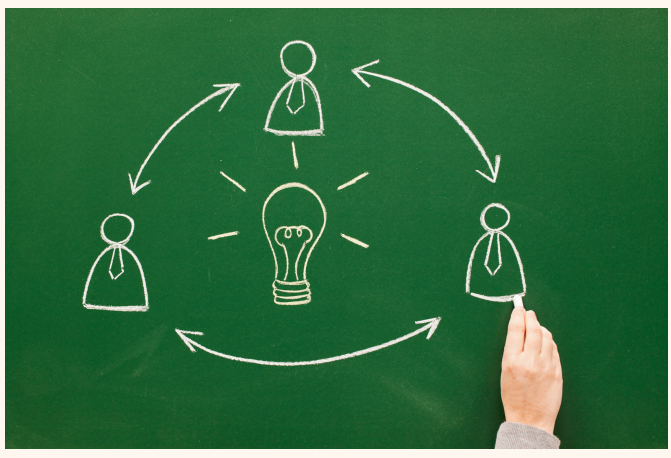

2

encourager et **faciliter** les partenariats pour assurer le succès du PSELF

3

assurer les suivis appropriés

COMITÉ TRIPARTITE

QUEL EST LE

Mode de fonctionnement ?

1

le **respect** des rôles et domaines de compétence de chacun des membres

2

le **respect** des limites et des contraintes de chacun

3

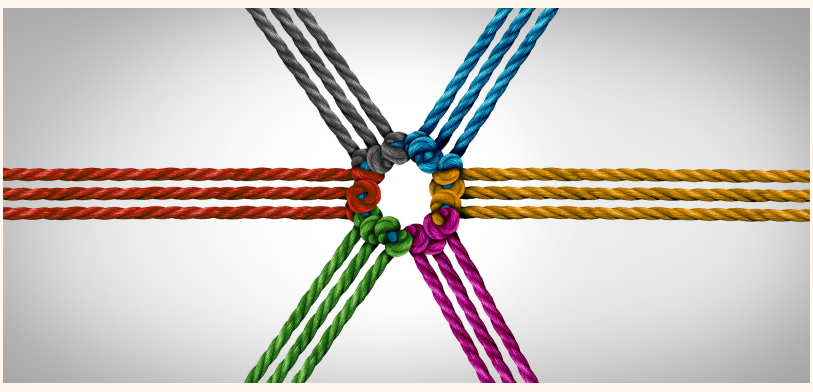

le **climat** de confiance, de collaboration et de respect au sein du comité

Le Comité tripartite fonctionne sur un mode consensuel